YERRES

Publication le 06/11/2026

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 2026/295

OBJET : Convention de gestion de financement du "Pass'local" distribués par la Commune de Yerres, conclue avec la Société Comutitres

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la mise en place d'un « Pass'Local » et le financement du dispositif relève de la responsabilité des communes, au titre de leur compétence sociale,

CONSIDERANT que la convention définit la distribution des titres locaux, la gestion et le financement du « Pass'Local »,

D E C I D E

DE SIGNER une convention de financement des « Pass'Local » distribués par la Commune de Yerres, conclue avec la Société Comutitres,

DIT que les crédites sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 6 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 06/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261106-lmc112434H1-AR